

# DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2014

*Les montants indiqués ne sont pas définitifs à ce stade de la préparation du budget et les écarts sont indiqués par rapport au BP 2013.*

## 1. CONTEXTE GENERAL

En 2014 les fortes hausses d'impôts nationaux vont affecter le pouvoir d'achat. Mais surtout les baisses de dotation de l'Etat de 28 000 euros et la hausse des prélèvements de 68 000 euros sont particulièrement importantes. Parallèlement, le Conseil Général a réduit certaines subventions, notamment sur les crèches (-15 000 €). Le passage de la semaine scolaire à 4,5 jours risque d'avoir un impact sur les dépenses de garderie scolaire et de restauration dès septembre 2014. Ces dépenses d'encadrement seront prises en charge par le budget du CCAS qui sera complété au BS quand les coûts seront mieux identifiés.

Le taux d'inflation 2014 est estimé comme en 2013, à 1,5 %.

Il n'est pas prévu de transfert supplémentaire à la communauté d'agglomération.

La volonté de la commune de ne pas augmenter les taux d'imposition va exiger un effort drastique sur les dépenses courantes compte tenu de ces réductions de crédits d'Etat et Conseil Général représentant plus de 3 à 4 points d'impôts.

## 2. FONCTIONNEMENT

Le budget devrait atteindre 5 207 900 € environ, soit quasi stable avec un autofinancement proche de 367 000 € (prélèvement + amortissements) en légère baisse de 13 000 euros.

### ◆ Recettes

#### ◇ produit des services: chapitre 70 : 723 k€

La fréquentation de l'ALSH et du restaurant scolaire sont légèrement en hausse.

Les mises à disposition de personnel et les remboursements effectués par la communauté, après le transfert, sont aussi stabilisés.

#### ◇ impôts et taxes: chapitre 73 : 3 418 k€

Le doublement de la dotation de solidarité communautaire (DSC) de base devrait être reconduit soit sans changement à 136 000 euros.

Les contributions directes sans hausse des taux sont évaluées en hausse de 2 % grâce à un élargissement attendu de l'assiette et la revalorisation des bases, soit une hausse de 57 000 euros.

Les droits de mutation seront inscrits au niveau de 250 000 euros, soit une hausse de 30 000 euros, compte tenu du maintien du rythme des transactions immobilières.

#### ◇ dotations: chapitre 74 : 950 k€

Les dotations de l'Etat seront inscrites en retrait de 28 000 euros compte tenu de la baisse de 3,3% annoncée.

#### ◇ autres produits: chapitre 75 : 38 k€ stable

#### ◇ autres charges: chapitre 013 : 70 k€

Inscription de 50 k€ de remboursement pour maladies et 20 k€ de remboursement de CAE et contrats d'avenir, dépenses de personnel en retrait compte tenu des réductions de dotations de l'Etat.

## ◆ Dépenses

### chapitre 011 - charges à caractère général

#### ◇ achats compte 60 : 830 k€

Les dépenses de restauration scolaire sont en légère hausse.

Le budget des fournitures et dépenses scolaires est maintenu.

Les dépenses d'énergie seront relevées de 30 000 euros à 340 000 euros compte tenu de la hausse du prix de l'énergie.

Hors dépenses courantes reconduites, le budget de fournitures pour les interventions d'entretien et de réparations courantes, réalisées par le ST, dans les bâtiments communaux est inscrit pour un montant de 90 000 € (-25 000 €) comprenant notamment :

- tour de Chenevières : réhabilitation du sol et peinture rez-de-chaussée et premier ;
- Manoir du Vieux Logis : petits travaux ;
- ALSH : travaux entretien rez-de-chaussée ;
- cimetière : réfection mur intérieur et aménagement toilettes du bas ;
- GS Érables : peinture ;
- GS Bouton : peintures externes et internes ;
- parvis mairie : aménagement ...

#### ◇ services extérieurs compte 61: 276 k€

Il s'agit des dépenses de réparations, d'entretien, de maintenance, d'assurance et location sous-traitées qui sont reconduites.

#### ◇ autres services extérieurs : compte 62 : 196 k€

Les frais de transport sont reconduits.

Les dépenses de nettoyage, de télécommunications, de publications sont reconduites.

#### ◇ impôts et charges : compte 63 : 15 k€ stable

#### ◇ dépenses de personnel : chapitre 012 : 2 210 k€

Les dépenses de personnel prennent en compte :

- un GVT en hausse de 2 % 50 k€
- le transfert de 2 emplois au CCAS pour 60 k€
- les coûts salariaux de 2 CAE/contrat d'avenir sur 12 mois soit 50 k€ en réduction globale nette de - 60 k€

#### ◇ autres charges de gestion courante : chapitre 65 : 1 067 k€

Le budget consacré aux subventions aux associations est maintenu à 100 000 €.

La subvention au CCAS est augmentée de 60 k€ pour le transfert des deux emplois (devient 860 k€).

#### ◇ charges financières : chapitre 66 : 63 k€

Les frais d'intérêts sont en réduction à 70 000 € (- 10 000 € par rapport à 2013).

#### ◇ Atténuations de produits : chapitre 014 : 181 k€ en hausse de 70 k€

Le FPIC, prélèvement, est augmenté de 18 k€ à titre prévisionnel et la contribution SRU de 50 k€ compte tenu de la loi DUFLOT.

#### ◇ dotation aux amortissements : chapitre 042 : 177 k€ en hausse de 27 000 euros

#### ◇ virement à la section d'investissement : chapitre 023 : 190k€

Le prélèvement prévisionnel est réduit de 43 000 €.

### 3. INVESTISSEMENT: 1 606 k€

#### ◆ **Dépenses (TTC)**

- ◇ dépenses individualisées par programme: 126 000 €

Il est prévu pour 24 000 € d'achat de matériel pour le service technique.

Pour les groupes scolaires, il est prévu 22 k€ pour des jeux de cours, du mobilier, aménagement ainsi que 4 200 € à discrétion des classes.

Il est inscrit 20 000 € pour les honoraires du futur CTM.

- ◇ Opérations des grands projets : 1 184 k€

Pg 95 Club Ados	357 k€	travaux estimés
Pg 96 Gymnase Bouton	827 k€	travaux estimés

NB : honoraires architecte et bureau d'études sur 2013.

- ◇ Remboursement d'emprunts

Le remboursement du capital des emprunts s'élève à 267 k€ environ (+ 6 k€).

#### ◆ **Recettes**

La DETR de l'État étant focalisée sur des travaux de mise en conformité qui ne sont pas nécessaires à Villemoisson n'apportera donc pas de subvention significative.

Subvention du Conseil Général sur les grands projets Club Ados et Gymnase Bouton : 714 k€ dont 572 k€ en 2014

Emprunt de 610 k€ qui sera annulé par l'autofinancement reporté de 2013.

Le FCTVA s'élève à 25 k€ et la TLE à 30 k€.

L'autofinancement et la dotation aux amortissements est de 367 k€.

### 4. ÉQUILIBRE FINANCIER

La durée de remboursement de la dette prévue fin 2014 (1 713 k€), exprimée en années d'autofinancement pour éteindre la dette, reste raisonnable à moins de six ans.

### 5. TARIFS

Les tarifs (restauration, accueil de loisirs, conservatoire) sont fixés individuellement selon le quotient familial pour chaque famille avec minimum et maximum. Les tarifs des autres services moins fréquentés sont forfaitaires. Les coûts des services municipaux sont constitués essentiellement de frais de main d'œuvre qui évoluent comme le GVT soit de l'ordre de 2 %.

Les tarifs de la restauration scolaire sont réévalués de < 2%.

Les tarifs du conservatoire sont relevés de < 2%.

Les tarifs de l'étude sont réévalués de < 2 %.

Les tarifs du cimetière sont relevés de < 2 %.

Les tarifs de location de salles sont relevés de < 2 %.

Les tarifs de l'espace public numérique (EPN), de l'inscription au club ados, des spectacles sont inchangés.

La formule de participation des familles aux classes d'environnement est inchangée (pourcentage du coût total selon le quotient).

La formule de participation des familles aux séjours pour les adolescents est inchangée (pourcentage du coût total selon le quotient).

## 6. PERSPECTIVE

La région et le département ont délibéré en juillet 2012 sur leur nouveau dispositif de financement (ex contrat départemental et régional). Le dossier de Villemoisson sur Orge a été retenu à la mi-octobre par le département pour un montant de 714 000 euros (dont 72 k€ optionnel en clause de revoyure). Les dépenses de reconstruction du gymnase Bouton et du club ados figurent au BP 2014 et les honoraires et divers seront en Reste à Réaliser au BS. Les études pour le futur CTM seront amorcées en 2014 et la préparation des travaux d'isolation du Gymnase des Erables.

Le coût du programme reste inchangé à 3 millions d'euros HT sur 2014-2016.

Il sera financé par :

- 700 000 d'euros du Département,
- 2,3 millions venant de la commune
  - 750 000 € d'emprunts,
  - 270 000 € d'achat de terrain déjà effectué pour le centre technique communal,
  - 1 280 000 € d'autofinancement (dont 880 000 € provisionnés au budget 2013 et accumulés depuis plusieurs exercices).

et 600 000 € de TVA à financer par la commune sur 2014-2016.

Sur cette période, la commune remboursera 750 000 euros sur les emprunts actuels. Avec les nouveaux emprunts, nécessaires au contrat de territoire, la dette ne devrait donc pas augmenter.

Une réévaluation de l'intérêt d'un contrat régional sera engagée sachant que le nouveau dispositif est en cours de révision.